



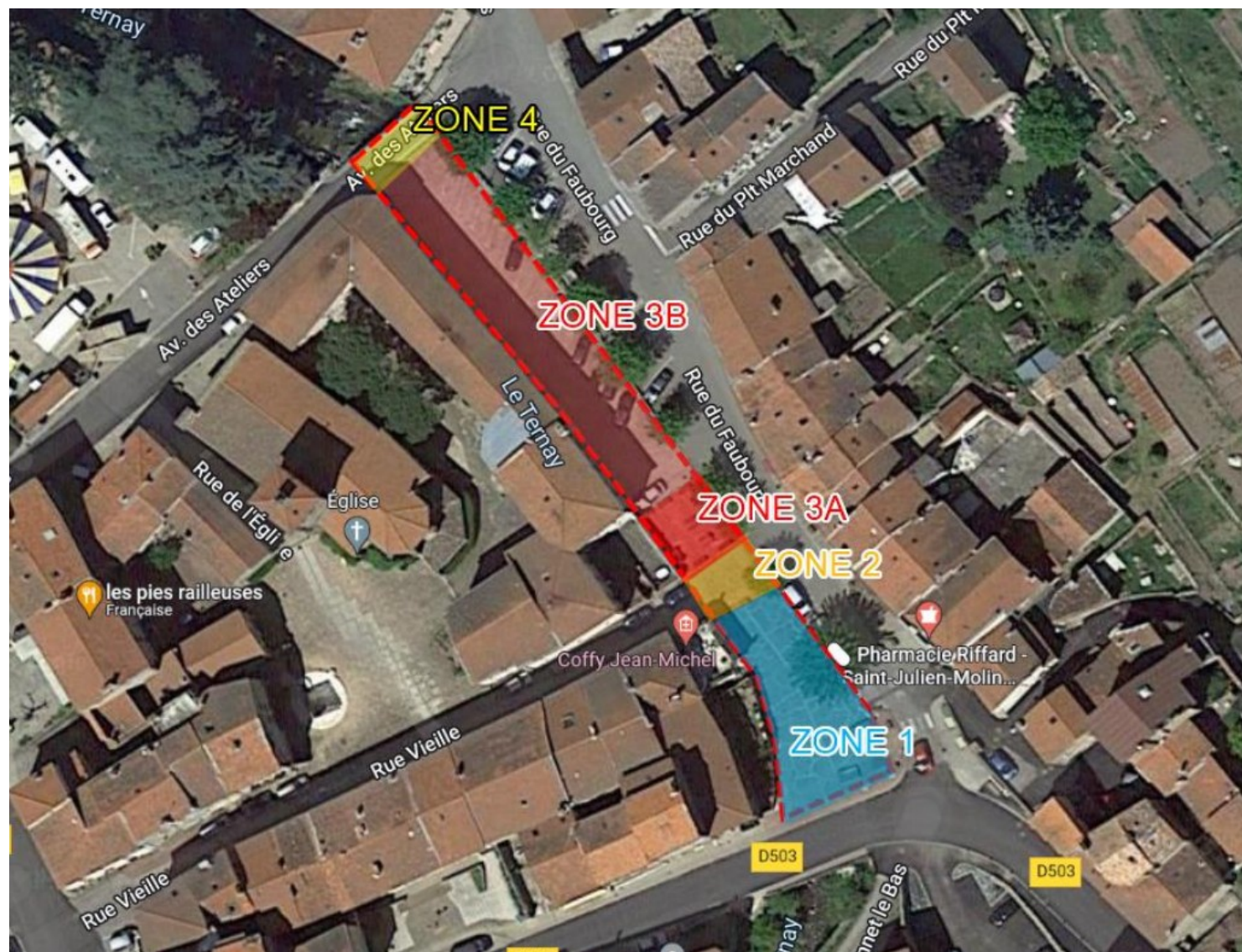
Réunion d'informations Couverture du Ternay

29/08/2022 18h30 Mairie de Saint-Julien-Molin-Molette

- Plan de la zone couverte
- Historique
- Rapport nouvelle étude 2022
- Préconisations et premières mesures
- Questions

Plan de la zone couverte

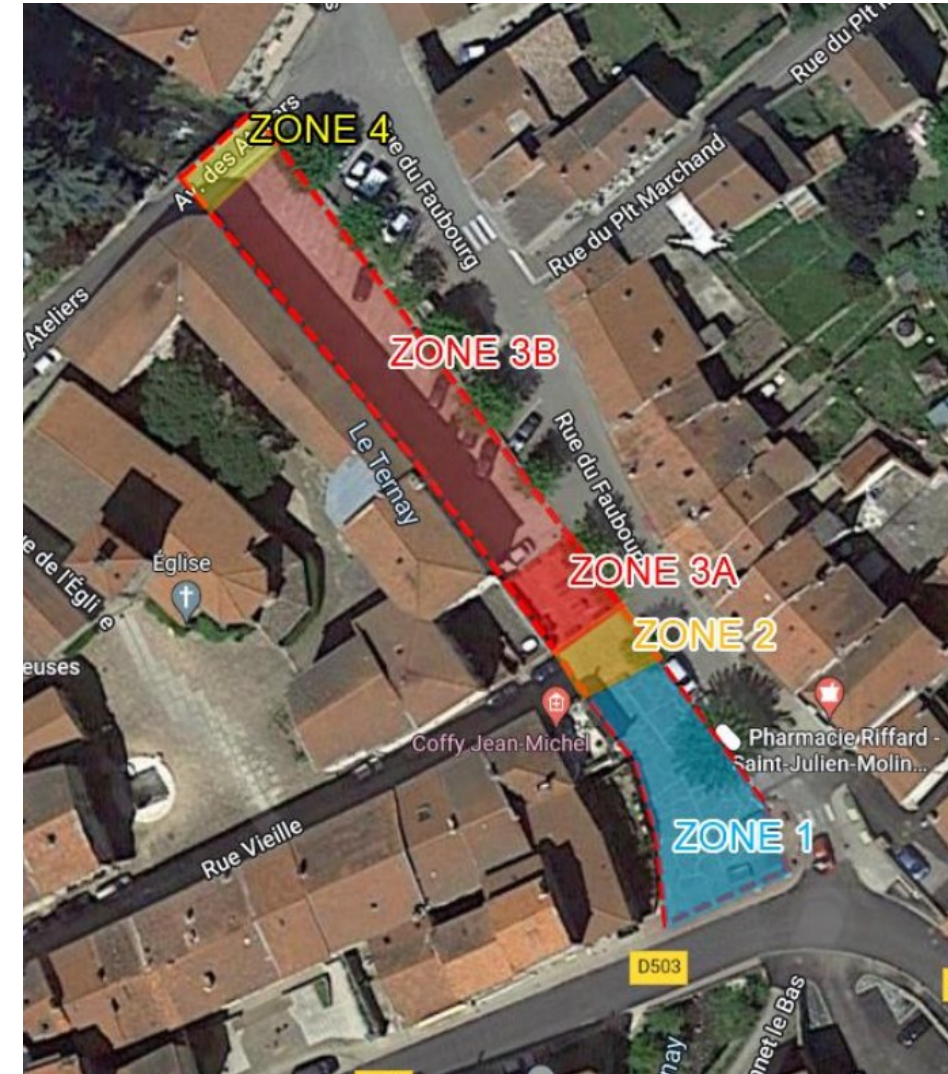
3



Historique

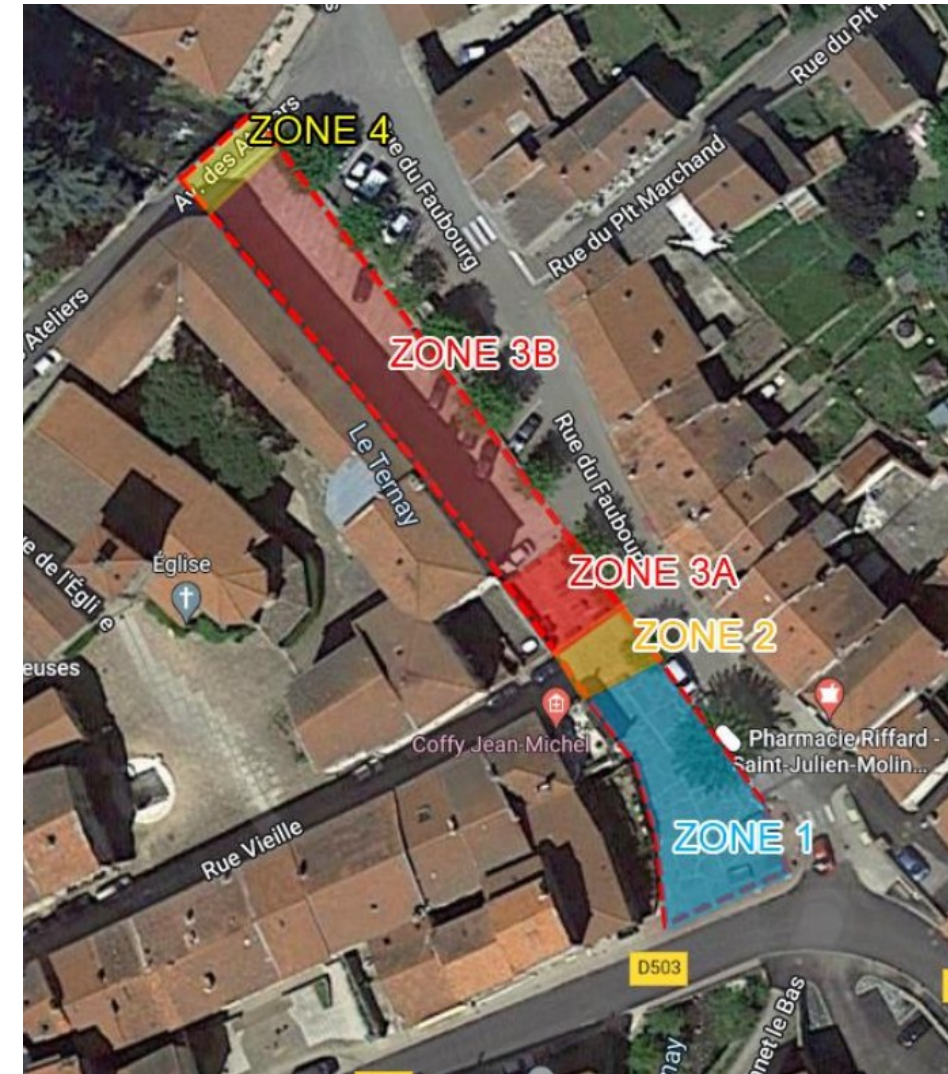
4

- **1911 : construction du Pont Gilliet**
- **Années 1920 : Couverture de zone 1, 2 et 3A**
- **Années 1960 : Couverture 3B**
- **1991 : 1^{ère} étude : Proposition de réparations**
- **1992 : Réparation pont Gilliet zone 4**
- **2001, 2003, 2004 : Différentes études successives qui alertent sur : la dégradation progressive des ouvrages, les risques liés, et l'absolue nécessité de mettre en œuvre des travaux de réparation.**
- **2022 : Nouvelle étude : Démolition inévitable de la couverture des zones 1,2 3A et 3B**



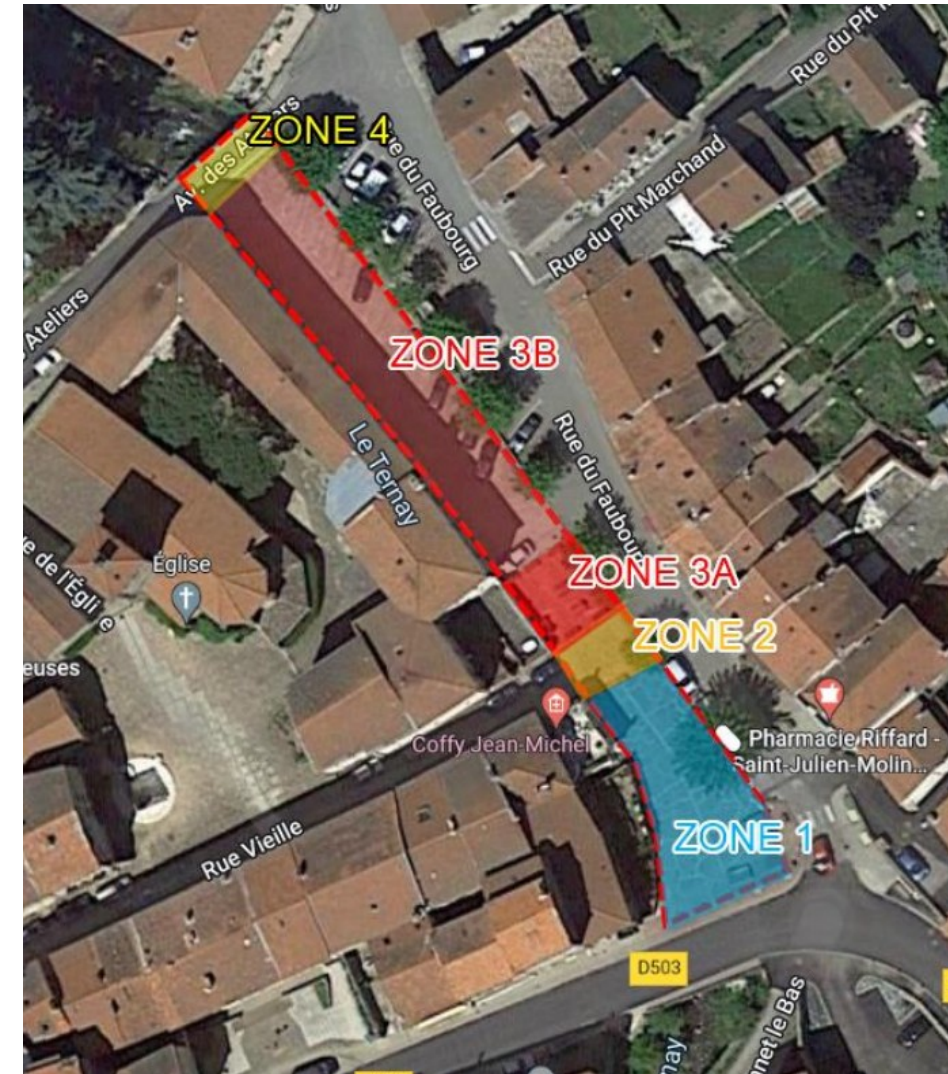
Zone 1, 2, 3A et 3B :

« Le nombre important de désordres constatés ainsi que le niveau d'altération des éléments structurels (poutres et dalle) remet en cause la solidité des ouvrages au droit des zones 1, 2 et 3A {et 3B}, qui présentent un risque de rupture de la structure. En effet, l'état d'altération des éléments ne permet pas de garantir la capacité portante suffisante des poutres et dalles. Etant donné l'état d'altération avancé et généralisé des éléments structurels de la dalle de couverture, des travaux de réparation de l'ouvrage ne sont pas envisageables, et il sera nécessaire de procéder à la déconstruction et la reconstruction de l'ouvrage. »



Zone 4 :

« Lors de notre visite, aucun désordre significatif n'a été relevé au niveau des poutres P1 à P3 ainsi qu'au niveau de la dalle. La poutre P4 présente quant à elle une fissuration qui devra faire l'objet de reprises localisées. Compte-tenu des désordres constatés, les travaux de réparation pourront être réalisés par purge des bétons instables, brossage et passivation des armatures, et reconstitution de la section de béton au mortier de réparation. L'ouvrage pourra ensuite être exploité. »

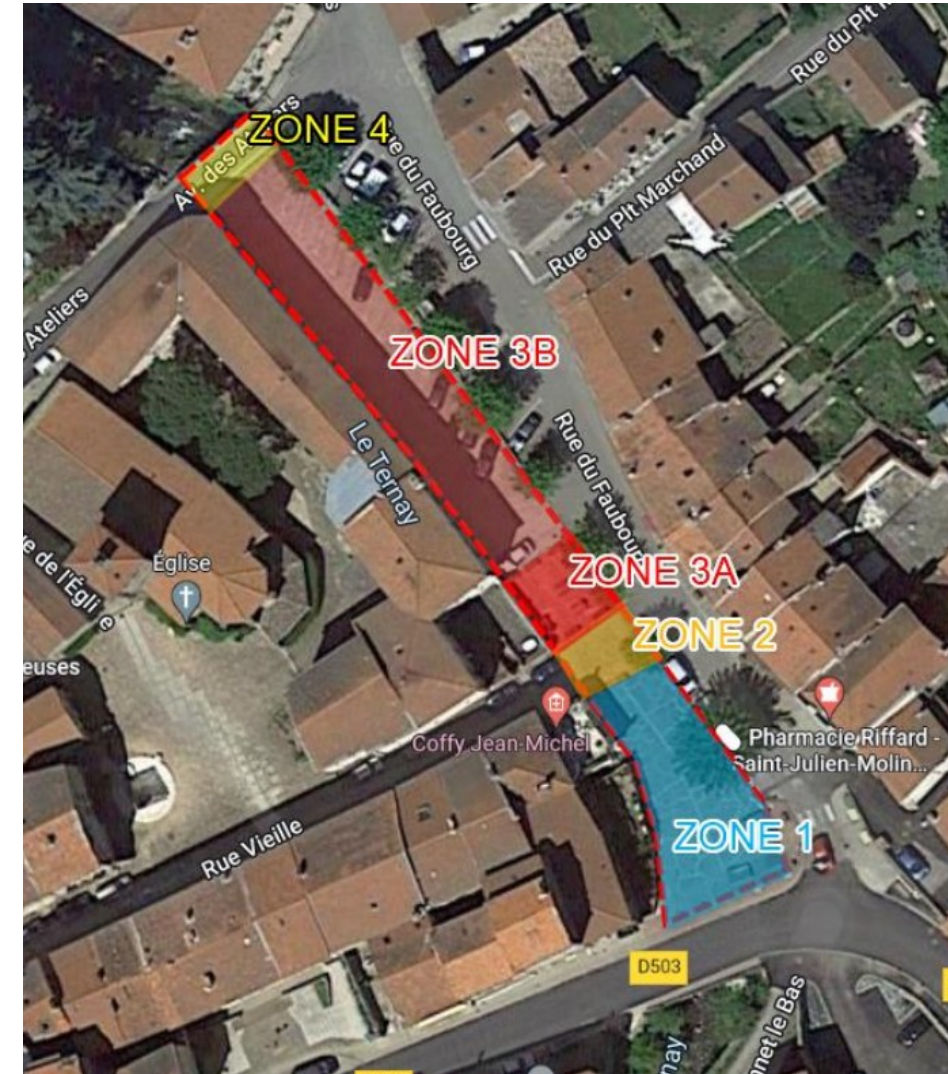


Zones 1, 2, 3A et 3B :

Études de faisabilité, déconstruction et réaménagement en prenant en compte :

- *Les besoins des commerçants et des habitants*
- *La continuité écologique du cours d'eau,*
- *La création d'ilôt de fraîcheur*

Nous envisageons ce projet en concertation avec les riverains, les comités participatifs, les structures de gestions compétentes, les services de l'état et financeurs (agence de l'eau, département, région...)



Questions

